



## Arrêt de travail non reçu par l'employeur

Par **PAUL0420**, le **18/09/2013** à **14:12**

je suis en arrêt de travail pour de serieux probleme de dos depuis 2 MOIS j'ai fait parvenir a mon employeur ma prolongation comme d habitude et la il m' envoye une lettre recomander avec mise en demeure qui dit que je me suis pas présenté a mon poste de travail  
A mon avis il a jeter ou detruit mon courrier quel droit j'ai ? comment prouver que lui et bien envoyer ? la secu elle a bien reçu mon arrêt de travail

merci de votre aide

Par **P.M.**, le **18/09/2013** à **16:46**

Bonjour,

De toute façon, l'employeur aurait beaucoup de mal à vous sanctionner sur le motif de n'avoir soi-disant pas reçu la prolongation de l'arrêt-maladie mais vous savez maintenant à quoi vous en tenir et que toute correspondance doit lui être adressée par recommandé avec AR...

Vous pourriez lui répondre que vous lui avez adressé la prolongation en temps et en heure en joignant une photocopie et que s'il pensait vraiment que vous n'étiez plus en arrêt, il aurait dû vous convoquer à la visite de reprise obligatoire...